



Prévoyance cadres



	ESSENTIEL	TRANQUILITE	SERENITE	PLENITUDE	DECES +	
					OPTION 1	OPTION 2
DECES / IAD						
DECES - IAD toutes causes					Au choix des bénéficiaires	
Célibataire - Séparé judiciairement - veuf - Divorcé	100%	150%	100%	100%	350%	200%
Marié	150%	200%	150%	150%	450%	200%
Tout participant avec un enfant à charge supplémentaire	180%	250%	180%	180%	500%	200%
Majoration par enfant à charge supplémentaire	30%	50%	30%	30%	100%	200%
Décès postérieur ou simultané du conjoint (double effet)	-	100% du capital décès	100% du capital décès	100% du capital décès	100% du capital décès option 1	100% du capital décès option 1
Décès accidentel	100% du capital décès	-	100% du capital décès	100% du capital décès	100% du capital décès option 1	100% du capital décès option 1
IAD accidentel	100% du capital décès	-	100% du capital décès	100% du capital décès	100% du capital décès option 1	100% du capital décès option 1
Remboursement des frais d'obsèques	Dans la limite de 100% PMSS	-	Dans la limite de 100% PMSS	Dans la limite de 100% PMSS	-	-
RENTE CONJOINT						
Rente temporaire de conjoint	-	-	10%	-	-	-
RENTE EDUCATION						
Jusqu'au 10e anniversaire	-	-	-	10%	-	10%
Du 10e au 16e anniversaire	-	-	-	15%	-	15%
Du 16e au 21e anniversaire (ou 26e si poursuite des études)	-	-	-	20%	-	20%
INCAPACITE / INVALIDITE						
Incapacité temporaire						
Indemnités journalières	85%	85%	85%	85%	-	-
Franchise en nombre de jours continus (ramenée à 3j cas d'hospitalisation ou d'accident)	15 J	30 J	60 J	90 J	-	-
Invalidité permanente						
Rente d'invalidité 1ere catégorie	64%	64%	64%	64%	-	-
Rente d'invalidité 2e et 3e catégories	85%	85%	85%	85%	-	-
COTISATIONS						
Taux de cotisation TA	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	
Taux de cotisation TB	2,44%	2,33%	2,13%	1,98%	1,50%	